



NOTE DE CADRAGE

CAMPAGNE 2026 « PROJET SPORTIF FÉDÉRAL » (PSF)

1 – Éléments de contexte

L'Olympiade 2025-2028 s'inscrit dans une dynamique exceptionnelle pour le sport français, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles en 2028 et la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises.

Au-delà de ces grands rendez-vous internationaux, cette période doit avant tout contribuer à renforcer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et à faire progresser durablement le nombre de pratiquants sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) constituent un levier majeur de déploiement des politiques publiques du sport. Ce dispositif permet aux fédérations sportives de mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement auprès de leurs clubs et structures déconcentrées – ligues, comités – afin de soutenir des actions concrètes favorisant l'accès à la pratique, notamment pour les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Les PSF participent ainsi à la mise en œuvre des grandes priorités nationales notamment le développement de la pratique féminine, le déploiement de la stratégie nationale sport-santé et sport et handicap. À travers le soutien apporté aux initiatives locales portées par les structures fédérales, ce dispositif favorise le développement d'actions structurantes et innovantes mobilisant le sport comme levier d'éducation, d'inclusion sociale, de santé et de cohésion territoriale. Il contribue ainsi à inscrire durablement la pratique sportive dans le quotidien des citoyens et citoyennes et à renforcer l'ambition d'une Nation plus sportive.

Pour ce faire, il est notamment demandé aux fédérations de veiller à la cohérence et à la complémentarité de leurs stratégies de développement nationales (contrat de développement signé) avec le PSF.

L'enveloppe globale pour la campagne 2026 s'élève à 64 000 € dont 4 500 € pour les territoires d'Outre-mer.

Dans le cadre de la répartition des crédits, les fédérations doivent porter une attention particulière aux crédits réservés **aux clubs avec 50% de l'enveloppe globale** qui leur est réservée, à la structuration des différents échelons.

Les territoires d'Outre-mer bénéficient d'une enveloppe dédiée. Les frais de déplacement liés à des compétitions sportives peuvent être pris en compte dans ce cadre.

La Corse, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie relèvent de dispositifs particuliers et ne sont pas instruites directement par la fédération dans le cadre du PSF.

Les actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires feront l'objet d'une attention particulière dans l'analyse des dossiers effectuée par les fédérations.

2 – Orientations et priorités de la fédération pour la campagne PSF 2026

Les orientations et les priorités retenues par la FFBillard s'inscrivent dans la continuité du [projet fédéral 2025-2028](#).

La FFBillard doit flécher au moins 20% des crédits sur le public féminin (développement des pratiques, féminisation de l'encadrement) et doit tendre vers 15% des crédits sur la pratique parasportive.

Les structures bénéficiaires d'une subvention au titre des PSF sont fortement invitées à concevoir leurs projets en intégrant au moins deux des priorités nationales suivantes par action déposée :

- La féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement
- L'inclusion par le sport
- Le sport santé
- L'atténuation des impacts des pratiques sportives sur l'environnement et de leur adaptation au changement climatique
- La lutte contre toutes les formes de violences dans le sport.

Les crédits alloués dans le cadre des projets sportifs fédéraux ne peuvent en aucun cas financer des initiatives sur le temps scolaire.

Certaines actions ne sont pas exclusivement menées par les structures nationales de la FFBillard mais peuvent ou doivent être déclinées aux différents niveaux de la structure fédérale.

Les tableaux ci-dessous présentent les actions/projets éligibles pour la campagne PSF 2026 de la FFBillard pour chaque niveau de structure.

Nota : les membres et les structures de la FFBillard (clubs et comités, ligues) doivent déposer leurs demandes de subvention sur le [Compte Asso](#).

Si ce n'est pas encore fait, créez votre compte, allez sur "informations administratives" et complétez toutes les informations puis cliquez sur "saisir une subvention". N'hésitez pas à consulter la documentation de l'Agence nationale du sport : <https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>

Attention, de nombreux présidents ont changé dans les structures, veillez à modifier les données dans « personnes physiques ».

Pour les clubs

Objectif opérationnel : développement de la pratique

	Actions	Commentaires	Indicateurs
1	Promouvoir le sport billard localement, faire découvrir la pratique, initier	<p>1. Journées “Billard Découverte” en accès libre Organiser régulièrement des journées portes ouvertes dans les clubs : Objectif : lever les freins à l’entrée et attirer un public novice (familles, jeunes, curieux)</p> <p>2. Interventions dans les établissements scolaires et universitaires Objectif : toucher un public jeune et renouveler les licenciés</p> <p>3. Animations en espace public ou événements locaux Objectif : démocratiser l’image du billard et aller vers de nouveaux publics</p> <p>4. Offres d’initiations ciblées pour nouveaux publics Objectif : élargir la base de pratiquants et casser les clichés</p> <p>5. Parrainage et fidélisation des nouveaux licenciés Objectif : transformer les initiés en licenciés durables</p>	<p>1. Évolution du nombre de licenciés Nombre total de licences sur la saison Taux d’évolution vs saison précédente</p> <p>2. Taux de conversion découverte vers licence Nombre de participants aux actions d’initiation % de ces participants qui prennent une licence ensuite</p> <p>3. Diversification des publics Part de nouveaux profils (jeunes, femmes, nouveaux pratiquants, etc.) Répartition par tranche d’âge et genre</p> <p>4. Taux de fidélisation des nouveaux licenciés % de nouveaux licenciés qui renouvellent leur licence la saison suivante</p> <p>5. Nombre d’actions de promotion réalisées Nombre d’événements (portes ouvertes, interventions, animations extérieures)</p>
2	Créer, renforcer l’école de billard du club	<p>1. Mise en place de créneaux hebdomadaires structurés Séances dédiées (jeunes et/ou débutants) avec horaires fixes Groupes de niveau pour adapter les contenus <i>Objectif : structurer l’apprentissage et donner de la lisibilité à l’offre du club</i></p> <p>2. Formation et mobilisation d’encadrants Identifier des bénévoles ou joueurs expérimentés pour encadrer Les accompagner via des formations territoriales <i>Objectif : garantir un encadrement de qualité et pérenniser l’école</i></p> <p>3. Organisation de compétitions et animations internes Petits tournois pédagogiques entre élèves Remise de diplômes ou badges de progression <i>Objectif : motiver, fidéliser et donner du sens à la progression</i></p> <p>4. Création de passerelles vers la pratique compétitive et loisir Accompagnement vers les premières compétitions officielles <i>Objectifs : fidéliser les élèves et les inscrire durablement dans la vie du club</i></p>	<p>1. Nombre d’inscrits à l’école de billard Effectif total (jeunes et/ou adultes débutants) Évolution d’une saison à l’autre</p> <p>2. Taux d’assiduité aux séances % moyen de présence des inscrits sur la saison Nombre moyen de séances suivies par participant</p> <p>3. Taux de fidélisation % des élèves qui se réinscrivent la saison suivante Passage de l’école de billard vers une licence classique club</p> <p>4. Progression sportive des élèves Validation de niveaux / objectifs pédagogiques Participation à des compétitions ou animations internes</p>
3	Faciliter l’accès à la pratique des jeunes et des femmes	<p>1. Créneaux dédiés et adaptés Mise en place de séances spécifiques (jeunes, féminines ou mixtes débutants) Horaires compatibles avec les contraintes scolaires, familiales ou professionnelles Encadrement bienveillant avec pédagogie adaptée aux débutants <i>Objectif : créer un environnement rassurant et accessible pour franchir le premier pas</i></p> <p>2. Offres tarifaires incitatives Réduction sur les adhésions jeunes et féminines Formules “découverte” (premières séances gratuites ou forfait d’essai)</p>	<p>1. Nombre de jeunes et de femmes licenciés Suivi du nombre total de jeunes et de femmes dans le club Comparaison saison sur saison pour mesurer l’évolution</p> <p>2. Taux de participation aux créneaux dédiés Pourcentage de places occupées sur les séances réservées aux jeunes ou aux femmes Nombre moyen de séances suivies par participant</p>

		<p>Tarifs groupés (famille, mère/enfant, etc.) <i>Objectif : lever le frein financier à l'entrée dans la pratique</i></p> <p>3. Actions de promotion ciblées Initiations dans les collèges, lycées, centres de loisirs Journées ou soirées "découverte au féminin" Communication mettant en avant des pratiquantes et jeunes du club <i>Objectif : attirer de nouveaux publics et casser les représentations du billard</i></p> <p>4 . « Billard pour elles » dans le cadre de « octobre rose »</p>	<p>3. Taux de fidélisation % des jeunes et des femmes qui renouvellent leur licence d'une saison à l'autre Passage des initiations à la licence complète</p>
4	<p>Former l'encadrement</p>	<p><u>Parcours de formation de la FFB</u></p> <p>Animateurs, initiateurs, entraîneurs, agents de développement, arbitres, dirigeants</p> <p>Formations proposées par le mouvement sportif (CDOS, CROS) ;</p> <p>Formations spécifiques personnes en situation de handicap proposées par le mouvement sportif (CDOS, CROS) ou les fédérations paralympiques</p>	<p>Effectifs formés dans chaque catégorie ;</p> <p>En formation initiale ;</p> <p>En formation continue ;</p> <p>Montée en compétences (niveaux et grades de qualification) ;</p>
5	<p>Développer la pratique des personnes en situation de handicap</p>	<p>1. Création de créneaux accessibles et adaptés Séances spécifiques avec encadrement formé au handicap Aménagement du matériel, des tables et de l'accès Groupes de niveau pour permettre une progression personnalisée <i>Objectif : garantir un accès sécurisé et confortable à la pratique pour tous</i></p> <p>2. Formations et sensibilisation des encadrants Formation des bénévoles et éducateurs aux différentes formes de handicap Sensibilisation aux bonnes pratiques d'accompagnement et de communication Mise en place d'un référent "handisport" dans le club <i>Objectif : assurer un encadrement compétent et inclusif</i></p> <p>3. Actions de promotion ciblées et partenariats Collaboration avec des établissements spécialisés, associations locales ou centres de rééducation Organisation de journées "découverte handisport" ouvertes au public Communication mettant en avant des pratiquants en situation de handicap <i>Objectif : attirer de nouveaux pratiquants et valoriser l'inclusivité du club</i></p>	<p>Inscription du club sur www.handiguide.sports.gouv.fr et inscription dans le programme « club inclusif » déployé par le CPSF</p> <p>1. Nombre de participants en situation de handicap Nombre total de pratiquants inscrits ou réguliers dans le club Suivi saison sur saison pour mesurer la progression <i>Permet de quantifier l'impact direct des actions d'accessibilité</i></p> <p>2. Taux de participation aux créneaux adaptés Pourcentage de places occupées sur les séances réservées aux personnes en situation de handicap Nombre moyen de séances suivies par participant <i>Indique l'attractivité et l'adéquation des créneaux proposés</i></p> <p>3. Satisfaction et intégration Retour des participants via questionnaire ou entretien (<i>satisfaction, confort, sentiment d'inclusion</i>) Participation à la vie du club (<i>tournois, événements, animations</i>) <i>Mesure la qualité de l'accueil et la fidélisation des pratiquants</i></p>

Objectif opérationnel : promotion du sport santé

1	<p>Faciliter l'accès à la pratique des seniors</p>	<p>1. Créneaux dédiés et horaires adaptés Mise en place de séances spécifiques pour seniors, avec des horaires compatibles Groupes par niveau pour favoriser la pratique agréable et sécurisée Ambiance conviviale et encadrement adapté pour un rythme doux <i>Objectif : offrir un cadre accessible et confortable, incitant à la régularité</i></p> <p>2. Offres tarifaires et formules attractives Tarifs réduits ou forfaits seniors Formules "découverte" gratuites ou à petit prix pour essayer quelques séances Possibilité de tarifs familiaux ou intergénérationnels <i>Objectif : lever le frein financier et encourager la participation</i></p> <p>3. Animations et intégration sociale Organisation de tournois amicaux, rencontres interclubs ou événements conviviaux Parrainage par d'autres membres pour favoriser l'intégration Ateliers ludiques (défis amicaux, moments de partage ...) <i>Objectif : renforcer le lien social et la motivation à pratiquer régulièrement</i></p>	<p>1. Nombre de seniors licenciés ou pratiquants réguliers Suivi du nombre total de seniors dans le club Comparaison saison sur saison pour mesurer l'évolution <i>Permet d'évaluer l'impact direct des actions sur l'adhésion</i></p> <p>2. Taux de participation aux créneaux seniors Pourcentage de présence des seniors sur les séances dédiées Nombre moyen de séances suivies par participant <i>Indique l'attractivité et l'adéquation des horaires et formats proposés</i></p> <p>3. Fidélisation et satisfaction % des seniors qui renouvellent leur licence ou continuent la pratique d'une saison à l'autre Retours qualitatifs sur l'accueil, l'ambiance et l'intégration sociale <i>Mesure la réussite de l'intégration et la motivation des participants à poursuivre la pratique</i></p>
---	---	---	--

Objectif opérationnel : développement de la pratique et de la citoyenneté

1	<p>Lutter contre toutes les formes de violences</p>	<p>1. Sensibilisation et formation des encadrants et licenciés Organisation d'ateliers ou modules de sensibilisation sur les violences physiques, verbales et sexuelles Formation des entraîneurs et bénévoles pour détecter, prévenir et réagir face à des situations à risque Affichage d'outils pratiques (<i>affiches, guides, procédures de signalement</i>) <i>Objectif : créer un environnement sûr et conscientisé pour tous les pratiquants</i></p> <p>2. Mise en place de protocoles clairs de prévention et de signalement Élaboration d'un règlement intérieur intégrant des règles strictes contre toute forme de violence Création d'un dispositif de signalement confidentiel et accessible au club Suivi systématique des incidents et mesures correctives <i>Objectif : sécuriser la pratique et responsabiliser le club face aux comportements à risques</i></p>	<p>1. Nombre de signalements et suivi des incidents Nombre de cas signalés et pris en charge selon la procédure interne Suivi du traitement et des mesures correctives mises en œuvre <i>Permet d'évaluer la réactivité du club et la mise en pratique du protocole</i></p> <p>2. Taux de sensibilisation des encadrants et licenciés % d'encadrants, bénévoles et licenciés ayant suivi une formation ou un atelier sur la prévention des violences <i>Mesure la diffusion de la culture de prévention et la prise de conscience au sein du club</i></p>
---	--	---	--

2	Atténuer les impacts du billard sur l'environnement	<p>1. Réduction et gestion des déchets Mise en place de poubelles de tri sélectif dans les clubs Sensibilisation des licenciés à la réduction des emballages et du plastique</p> <p><i>Objectif : limiter l'empreinte écologique et responsabiliser les pratiquants</i></p> <p>2. Optimisation de l'énergie et des ressources Installation d'éclairages LED et systèmes à faible consommation dans les salles Régulation du chauffage (et notamment des tables) et de la climatisation selon l'usage réel Encourager la fermeture des lumières et l'extinction des appareils non utilisés <i>Objectif : réduire la consommation énergétique des infrastructures sportives</i></p> <p>3. Promotion de modes de transport durables Encourager le covoiturage, les transports en commun ou les déplacements à vélo pour se rendre au club Communication sur les avantages écologiques et économiques de ces modes de transport Organisation des déplacements collectifs du club en covoiturage ou transport en commun <i>Objectif : réduire l'impact environnemental lié aux déplacements des licenciés et visiteurs</i></p>	<p>1. Quantité de déchets recyclés ou évités Suivi du volume de déchets triés et recyclés Évaluation de la réduction des déchets à la source (gobelets jetables, emballages) <i>Permet de mesurer l'impact concret des actions de tri et de sensibilisation</i></p> <p>2. Part des déplacements durables % de participants utilisant le covoiturage, vélo ou transports en commun pour se rendre au club Nombre de déplacements « collectifs » du club <i>Mesure l'adhésion des licenciés aux modes de transport plus respectueux de l'environnement</i></p>
---	--	---	--

Informations importantes :

- **50 % de l'enveloppe financière globale du PSF 2026 de la FFBillard sera dédiée aux projets des clubs.**
- **Un club ne peut déposer qu'un seul dossier comportant au maximum deux actions.**

Nombre maximum d'actions	Montant d'aide demandée minimum par action hors ZRR / CRTE rural	Montant d'aide demandée minimum par action en ZRR / CRTE rural
2	1 action = 1500 € 2 actions = 750 € chacune	1 action = 1000 € 2 actions = 500 € chacune

- **Les clubs doivent être à jour des déclarations de données personnelles des dirigeants, formateurs et arbitres dans le cadre de la vérification de l'honorabilité des encadrants ([prévention des violences dans le sport](#)).**
- **Les projets devront impérativement débuter en 2026. Leur réalisation (date de début et de fin) devra se tenir dans une période allant du 1 janvier 2026 au 30 juin 2027.**

Pour les Ligues régionales et comités départementaux

Objectif opérationnel : développement de la pratique

	Actions/projets	Commentaires	Indicateurs
1	Accompagner les clubs dans leur structuration	<p>1. Gouvernance et organisation interne Soutien à la mise en place d'organigrammes clairs (président, trésorier, secrétaire, responsables sections) Conseils pour formaliser les rôles et responsabilités des bénévoles et salariés Élaboration de procédures internes pour la gestion administrative et financière <i>Objectif : renforcer la solidité organisationnelle et la pérennité du club</i></p> <p>2. Gestion financière et recherche de ressources Accompagnement à l'élaboration de budgets et plans financiers annuels Orientation vers des dispositifs de subventions, partenariats locaux ou mécénat Formation des dirigeants à la comptabilité associative et à la maîtrise des coûts <i>Objectif : sécuriser les finances du club et diversifier ses sources de revenus</i></p> <p>3. Développement des compétences et des projets Aide à la mise en place de projets structurants (école de billard, événements, labellisations) Partage d'outils et ressources fédérales pour faciliter la gestion quotidienne <i>Objectif : renforcer les capacités des clubs à développer leur activité et leur attractivité</i></p>	<p>1. Nombre de clubs accompagnés Nombre de clubs ayant bénéficié d'un accompagnement de la ligue (audit, formation, conseil) Suivi saison sur saison pour mesurer l'ampleur du dispositif</p> <p>2. Mise en place d'outils et procédures internes % de clubs ayant adopté un organigramme clair, un règlement intérieur ou des procédures administratives/financières Évaluation de la formalisation des pratiques de gouvernance</p> <p>3. Renforcement des compétences des dirigeants et bénévoles Nombre de dirigeants et bénévoles formés aux outils de gestion, finances, projets ou communication Taux de satisfaction ou amélioration des pratiques observées après formation</p> <p>...</p>
2	Former l'encadrement	<p>Stages régionaux du parcours de formation de la FFB pour les animateurs, initiateurs, entraîneurs, agents de développement, arbitres, dirigeants</p> <p>Décentralisation des CFA 1 & CFA 2</p> <p>Formations proposées par le mouvement sportif ;</p> <p>Information thématique : violences, honorabilité, féminisation</p>	<p>Stages organisés ;</p> <p>Effectifs formés dans chaque catégorie ;</p> <p>En formation initiale ;</p> <p>En formation continue ;</p> <p>Taux de féminisation de l'encadrement</p> <p>Montée en compétences (niveaux et grades de qualification) ;</p> <p>...</p>
3	Faciliter l'accès à la pratique des jeunes et des femmes	<p>"Billard Ouvert – Jeunes & Femmes"</p> <p>Objectif général : Augmenter le nombre de jeunes et de femmes licenciés en facilitant l'accès à la pratique et en créant un cadre attractif, inclusif et collaboratif entre clubs.</p> <p>Action phare 1 : Journées découvertes et créneaux dédiés</p>	<p>1. Nombre de participantes et jeunes inscrits Nombre total de femmes et de jeunes ayant participé aux journées découvertes, créneaux dédiés ou interclubs. <i>Permet de mesurer la portée et l'attractivité du projet.</i></p> <p>2. Nombre de clubs impliqués % de clubs de la ligue ayant organisé ou participé à au moins un événement dédié (journée découverte, créneau, interclub féminin).</p>

		<p>Description : Organisation de journées portes ouvertes et de créneaux spécifiques pour les jeunes et les femmes dans les clubs. Contenu : séances d'initiation, mini-tournois amicaux, ateliers ludiques et pédagogiques. Rôle de la ligue : Fournir matériel adapté, supports de communication, encadrants référents et financement partiel. Rôle des clubs : Accueillir les participants, organiser les créneaux et assurer l'encadrement local. Résultat attendu : Découverte facilitée, augmentation de l'intérêt et première intégration dans les clubs.</p> <p>Action phare 2 : Parcours d'adhésion et suivi personnalisé Description : Mise en place d'un parcours pour accompagner les nouveaux pratiquants vers la licence et la pratique régulière. Contenu : suivi des participants, conseils personnalisés, parrainage par des adhérents expérimentés. Rôle de la ligue : Fournir les outils de suivi et supports pédagogiques pour guider les clubs. Rôle des clubs : Assurer le suivi des nouveaux participants, les encourager à intégrer des créneaux réguliers et les accompagner dans le passage à la licence. Résultat attendu : Fidélisation des jeunes et femmes vers une pratique régulière et intégration durable au club.</p> <p>Action phare 3 : Organisation et accompagnement d'interclubs féminins Description : Création de compétitions ou rencontres interclubs exclusivement féminines pour stimuler la pratique et créer un réseau. La ligue accompagne la mise en place : définition des formats, calendrier et communication Rôle de la ligue : Fournir expertise, supports logistiques et promotion des événements. Rôle des clubs : Organiser localement les rencontres, mobiliser leurs joueuses et assurer l'animation. Résultat attendu : Développement de la pratique féminine régulière, visibilité accrue et dynamisation du réseau féminin dans la ligue.</p>	<p><i>Évalue l'engagement des clubs et la couverture territoriale du projet.</i></p> <p>3. Taux de fidélisation et passage à la licence % des participantes ou jeunes ayant poursuivi une pratique régulière ou pris une licence après leur participation aux actions de la ligue. <i>Mesure l'efficacité du projet en termes d'intégration durable et de développement du nombre de licenciés.</i></p>
4	<p>Développer la pratique des personnes en situation de handicap</p>	<p>“Billard Inclusif – Accessibilité et Pratique”</p> <p>Objectif général : Favoriser l'accès au billard pour les personnes en situation de handicap et développer une pratique adaptée et sécurisée sur le territoire de la ligue.</p> <p>Action phare 1 : Stages et séances découvertes adaptées Description : Organisation de stages et séances d'initiation dédiés aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou cognitif). Contenu : apprentissage des techniques adaptées, ateliers ludiques, jeux et mini-tournois inclusifs.</p>	<p>1. Nombre de participants para Nombre total de personnes para ayant participé aux stages ou séances découvertes. <i>Permet de mesurer la portée du projet sur le territoire et l'attractivité des actions proposées.</i></p> <p>2. Nombre de clubs formés Nombre de clubs ayant suivi la formation spécifique à l'accueil et l'encadrement des personnes para. <i>Évalue la diffusion des bonnes pratiques et la capacité des clubs à proposer une pratique adaptée.</i></p> <p>3. Nombre de participants poursuivant une pratique régulière Nombre de participants para ayant pris une licence ou intégré un créneau régulier après les stages ou séances découvertes.</p>

	<p>Rôle de la ligue : Fournir le matériel adapté (queues légères, supports visuels ou tactiles), former les encadrants et financer la communication locale.</p> <p>Rôle des clubs : Accueillir les participants, mettre en place les séances et assurer l'encadrement avec les méthodes adaptées.</p> <p>Résultat attendu : Découverte et initiation réussie des participants avec des premières licences éventuelles pour intégrer la pratique régulière.</p> <p>Action phare 2 : Formation et accompagnement des encadrants</p> <p>Description : Formation des entraîneurs et bénévoles des clubs à l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap. Contenu : techniques pédagogiques adaptées, sécurité, adaptation du matériel et inclusion sociale.</p> <p>Rôle de la ligue : Fournir les formateurs spécialisés, supports pédagogiques et guides méthodologiques. Rôle des clubs : Participer aux formations et appliquer les méthodes dans leurs séances avec les participants handicapés.</p> <p>Résultat attendu : Clubs capables de proposer des activités adaptées, sécurisées et inclusives, favorisant la pratique régulière et la fidélisation des participants.</p>	<p>Mesure l'efficacité du projet en termes de fidélisation et d'intégration durable à la pratique.</p>
--	---	--

Objectif opérationnel : promotion sport santé

1	<p>Faciliter l'accès à la pratique des seniors</p>	<p>Les clubs de la ligue ont déjà développé de nombreuses actions pour faciliter la pratique des seniors, avec des créneaux dédiés, des animations adaptées et des tournois internes, assurant une pratique régulière.</p> <p>Des projets de Ligue sur cette population ne paraît pas prioritaire. Toutefois un accompagnement ciblé avec des associations de retraités ou des maisons de retraite, afin de toucher des publics seniors encore éloignés du billard pourrait être mis en place</p>	<p>1. Nombre de partenariats établis Nombre d'associations de retraités ou de maisons de retraite ayant signé une convention ou participé à des actions avec la ligue. <i>Permet de mesurer la portée territoriale et la mobilisation des structures externes.</i></p> <p>2. Nombre de seniors participants Nombre total de seniors ayant participé aux séances ou activités de découverte organisées grâce à ces partenariats. <i>Évalue l'ampleur et l'attractivité des actions pour ce public ciblé.</i></p> <p>3. Taux de suivi ou récurrence % de seniors qui reviennent pour participer régulièrement aux activités ou qui s'inscrivent dans un club après les premières séances. <i>Mesure l'efficacité des actions en termes d'intégration durable à la pratique.</i></p>
---	---	---	--

Objectif opérationnel : développement de la pratique et de la citoyenneté

1	<p>Lutter contre toutes les formes de violences</p>	<p>1. Déploiement des dispositifs de prévention fédéraux et institutionnels Diffusion des outils officiels Accompagnement des clubs dans la mise en conformité (affichage obligatoire, procédures internes) Relais des campagnes nationales de prévention <i>Objectif : garantir l'application homogène des politiques publiques et fédérales dans tous les clubs</i></p> <p>2. Formation et professionnalisation des acteurs des clubs Organisation de sessions de formation pour dirigeants, encadrants et bénévoles (cf PP FFBillard) Sensibilisation aux obligations réglementaires (protection des publics, devoir de vigilance) Développement de référents "prévention" dans chaque club <i>Objectif : renforcer les compétences des acteurs pour prévenir et gérer les situations de violence</i></p>	<p>1. Taux de clubs engagés % de clubs ayant mis en place la charte, un référent ou des dispositifs de prévention conformes aux politiques fédérales et publiques.</p> <p>2. Taux de formation des encadrants % de dirigeants, éducateurs et bénévoles ayant suivi une formation ou un atelier de sensibilisation à la prévention des violences.</p> <p>3. Nombre de signalements traités Nombre de situations signalées et suivies selon les procédures officielles définies par la fédération et la législation.</p>
2	<p>Atténuer les impacts du billard sur l'environnement</p>	<p>1. Gestion durable des ressources et des déchets Mise en place du tri sélectif dans le cadre des animations de clubs (papier, plastique, piles, etc.) Sensibilisation des licenciés à la réduction des déchets (gobelets réutilisables, emballages) Organisation de collectes ponctuelles ou d'actions "zéro déchet" lors d'événements <i>Objectif : réduire l'empreinte écologique directe des clubs</i></p> <p>2. Optimisation énergétique des infrastructures Encourager l'installation d'éclairages LED, minuteriers et systèmes basse consommation Suivi de la consommation d'électricité et de chauffage, avec objectifs de réduction Sensibilisation des clubs à l'extinction des appareils et lumières inutilisées <i>Objectif : diminuer l'impact énergétique des installations et compétitions</i></p> <p>3. Promotion de la mobilité durable Encourager le covoiturage, l'usage du vélo ou des transports en commun pour les déplacements vers les clubs et compétitions <i>Objectif : limiter l'empreinte carbone liée aux déplacements des pratiquants et spectateurs</i></p>	<p>1. Quantité de déchets recyclés ou évités Volume de déchets triés et recyclés (papier, plastique, emballages) Réduction du volume de déchets à la source (gobelets, emballages jetables)</p> <p>2. Consommation énergétique des clubs Suivi de la consommation d'électricité et de chauffage avant/après mise en place des mesures Évaluation des économies réalisées saison sur saison</p> <p>3. Part des déplacements durables % de licenciés utilisant le covoiturage, vélo ou transports en commun pour venir au club Suivi via questionnaires ou inscriptions à des événements éco-responsables</p>

Objectif opérationnel : accession territoriale au sport de haut niveau

1	<p>Détection – accession territoriale</p>	<p>Projet Ligue : “Parcours Territoires Jeunes – Billard Performance”</p> <p>Objectif général : Identifier les jeunes talents locaux et les accompagner vers les filières régionales et nationales de performance, en créant un lien direct entre les clubs et la ligue.</p> <p>Action phare : Parcours de détection et d’accession</p> <p>Description : Organisation de journées de détection dans les clubs partenaires sur tout le territoire. Les jeunes identifiés sont invités à participer à des sessions collectives régionales encadrées par des entraîneurs référents. Ces sessions combinent entraînement technique, suivi personnalisé et mini-compétitions pour évaluer la progression.</p> <p>Rôle de la ligue : Fournir matériel, encadrants référents, supports pédagogiques, communication et financement des sessions régionales.</p> <p>Rôle des clubs : Accueillir les journées de détection, sélectionner et suivre les jeunes talents, assurer la liaison avec la ligue.</p> <p>Résultat attendu : Repérage des jeunes prometteurs dans tous les clubs. Mise en place d’un parcours clair et progressif vers la performance régionale et nationale. Renforcement du lien entre clubs et structures de formation fédérales.</p>	<p>1. Nombre de jeunes détectés Nombre total de jeunes repérés lors des journées de détection dans les clubs. Permet de mesurer la portée du projet sur le territoire et l’ampleur de la détection.</p> <p>2. Taux de participation aux sessions régionales % des jeunes détectés qui participent effectivement aux sessions régionales encadrées par la ligue. Évalue l’efficacité de la transition entre détection locale et parcours régional.</p> <p>3. Progression vers les filières de performance Nombre de jeunes intégrés dans les parcours régionaux ou nationaux de formation/performance après les sessions. Permet de mesurer l’impact concret sur l’accès à la performance sportive.</p>
2	<p>Perfectionnement - accession territoriale</p>	<p>1. Stage de détection “Territoires Jeunes” Public ciblé : Jeunes licenciés repérés par les clubs comme ayant un potentiel. Objectif : Observer et évaluer les compétences techniques, tactiques et comportementales des jeunes sur plusieurs heures ou une journée. Organisation : La ligue organise le stage dans une salle centrale ou itinérante sur le territoire. Encadrement par des entraîneurs et experts de la ligue. Exercices techniques, mini-compétitions et tests d’habileté. Résultat attendu : Identification de jeunes talents à suivre dans les parcours régionaux ou nationaux.</p> <p>2. Stage “Parcours Découverte et Détection” Public ciblé : Jeunes de 10 à 18 ans de tous les clubs de la ligue, sélectionnés sur recommandation des entraîneurs. Objectif : Permettre une première mise en situation compétitive pour détecter les potentiels talents. Organisation : La ligue finance et coordonne le stage, fournit matériel et encadrement. Tests techniques, ateliers tactiques, challenges collectifs et jeux de situation. Évaluation individuelle de chaque participant par les entraîneurs référents. Résultat attendu : Création d’une liste de jeunes à</p>	<p>1. Nombre de jeunes détectés Nombre total de participants identifiés comme présentant un potentiel lors des stages. Permet de mesurer l’ampleur et la portée de la détection sur le territoire.</p> <p>2. Taux de participation des clubs % de clubs de la ligue ayant envoyé au moins un jeune au stage. Évalue la couverture territoriale et l’implication des clubs dans le dispositif de détection.</p> <p>3. Nombre de jeunes intégrés dans les parcours régionaux Nombre de jeunes repérés lors du stage qui sont ensuite orientés vers les stages de perfectionnement ou filières régionales de performance. Mesure concrètement la réussite du stage en termes de progression vers la performance.</p>

		<p>intégrer dans les stages de perfectionnement ou filières régionales.</p> <p>3. Stage “Talent Régional” – Multi-clubs Public ciblé : Jeunes prometteurs issus de plusieurs clubs de la ligue. Objectif : Comparer les niveaux des jeunes sur un même plateau pour affiner la détection. Organisation : Stage centralisé sur 1 à 2 journées avec encadrement par la ligue. Séances d’entraînement intensives et mini-tournois supervisés. Observation directe des comportements, stratégie et progression des jeunes. Résultat attendu : Classement et orientation des jeunes vers les parcours régionaux de performance.</p>	
3	Formations	<p>“Regroupements et Formations Thématiques – Entraîneurs Performance” <i>Objectif général :</i> Accompagner les entraîneurs de clubs pour optimiser l’accompagnement des jeunes talents et homogénéiser les pratiques sur le territoire de la ligue.</p> <p>Action : Organisation de regroupements périodiques pour les entraîneurs autour de thèmes spécifiques : technique avancée, tactique de jeu, préparation mentale, gestion des compétitions. Durée : 1 à 2 journées par thème, avec ateliers pratiques et mises en situation. Rôle de la ligue : Planifier les regroupements, fournir les formateurs et experts, supports pédagogiques et matériel nécessaire. Rôle des clubs : Sélectionner et envoyer leurs entraîneurs, faciliter la participation et assurer le suivi des acquis. Résultat attendu : Développement ciblé des compétences des entraîneurs sur des thématiques clés liées à la performance</p> <p>Formation initiale et continue des entraîneurs régionaux.</p>	<p>1. Taux de participation des entraîneurs % d’entraîneurs de clubs ayant participé à au moins une session ou regroupement thématique sur la période. <i>Permet de mesurer la couverture territoriale et l’engagement des clubs dans le dispositif de formation.</i></p> <p>2. Application des acquis en club % d’entraîneurs ayant intégré les méthodes ou pratiques enseignées lors des formations dans leurs séances avec les jeunes talents.</p> <p>Parcours de formation DECF piloté par la fédération</p>
4	Compétitions	<p>Projet Ligue : “Circuit Régional Jeunes – Billard Performance”</p> <p><i>Objectif général :</i> Offrir aux jeunes licenciés un cadre compétitif régional pour développer leurs compétences, favoriser la détection et renforcer la cohésion entre clubs.</p> <p>Action : Organisation d’un circuit de tournois régionaux Description : Mise en place de plusieurs étapes de compétition sur le territoire de la ligue pour les catégories jeunes (ex. U12, U15, U18). Rôle de la ligue : Définir le calendrier, fournir l’arbitrage et le matériel officiel, financer la communication et la logistique des étapes. Rôle des clubs : Accueillir une étape du circuit, gérer l’organisation sur place, inscrire et encadrer leurs jeunes. Résultat attendu : Permettre aux jeunes de participer régulièrement à des compétitions encadrées et de se mesurer à leurs pairs du territoire.</p>	<p>1. Nombre de participants Nombre total de jeunes inscrits et ayant participé aux différentes étapes du circuit. <i>Permet de mesurer l’ampleur de la participation et l’attractivité du projet.</i></p> <p>2. Taux de participation des clubs % de clubs de la ligue ayant inscrit au moins un jeune à une compétition régionale. <i>Évalue la couverture territoriale et l’engagement des clubs dans le dispositif.</i></p> <p>3. Identification des jeunes talents Nombre de jeunes repérés ou intégrés dans les stages de perfectionnement ou parcours de détection régionaux à la suite des compétitions. <i>Mesure l’efficacité du projet en termes de détection et d’orientation vers la performance.</i></p>

Informations importantes concernant les ligues régionales :

- La Ligue régionale, en qualité de « tête de réseau » principale sur les territoires, a vocation à décliner le projet fédéral en prenant en compte les particularités de la Région.
- Elle participe à la structuration de la filière fédérale de développement et à la filière fédérale d'accès à la pratique à haut niveau.
- Elle articule son action avec celle des Comités départementaux ou interdépartementaux, ou des districts, au service des clubs et des pratiquants.
- L'équipe technique régionale (ETR) tend à professionnaliser la mise en œuvre d'un plan d'actions régional en lien avec la Direction technique nationale et sous le contrôle de l'instance dirigeante de la Ligue.

Une ligue ne peut déposer qu'un seul dossier et au maximum trois actions

Nombre maximum d'actions	Montant d'aide demandée minimum par action hors ZRR / CRTE rural	Montant d'aide demandée minimum par action en ZRR / CRTE rural
3	1 action = 1500 € 2 actions = 750 € chacune 3 actions = 750 € chacune	1 action = 1000 € 2 actions = 500 € chacune 3 actions = 500 € chacune

- Les projets devront impérativement débuter en 2026. Leur réalisation (date de début et de fin) devra se tenir dans une période allant du 1 janvier 2026 au 30 juin 2027.

Informations importantes concernant les comités départementaux :

- Une des particularités de notre fédération, au niveau territorial, est la structuration départementale très inégale. On trouve des Comités départementaux parfois inexistantes, ou avec très peu de clubs sur leur territoire géographique, et des Comités parfois très organisés et conduisant des actions structurantes depuis de nombreuses années. Face à cette situation, et à notre niveau de développement, la FFBillard demande systématiquement l'avis de la Ligue régionale, en qualité de « tête de réseau » principale sur les territoires, sur les dossiers présentés par les clubs ou les Comités. Ces derniers, lorsqu'ils existent, ont, en effet, vocation à mener leurs actions complémentaires et en coordination avec la Ligue régionale de leur territoire.
- Un Comité ne peut déposer qu'un seul dossier et au maximum deux actions.

Nombre maximum d'actions	Montant d'aide demandée minimum par action hors ZRR / CRTE rural	Montant d'aide demandée minimum par action en ZRR / CRTE rural
2	1 action = 1500 € 2 actions = 750 € chacune	1 action = 1000 € 2 actions = 500 € chacune

3 – Calendrier & temps forts

Actions	Dates / périodes	Objet
Lancement de la communication sur la campagne PSF 2026 FFBillard	02 avril 2026	Sur le site internet fédéral ; Mailing aux clubs, aux Comités et aux Ligues ; Réseaux sociaux FFB
Dépôt des dossiers de demande de subventions	Du 15 avril jusqu'au 17 mai 2026 à 18h00	Dépôt du dossier sur le Compte Asso (code subvention : 3376)
Validation de la Commission fédérale PSF 2026 par le Bureau fédéral	07 avril 2026	Vote du Bureau fédéral
Fermeture du dépôt des dossiers	17 mai 2026 à 18h00	Passé cette date, il ne sera plus possible de déposer de dossier
Etude des dossiers par les ligues régionales	Jusqu'au 24 mai 2026	Envoi de l'avis par mail au secrétariat fédéral
Phase d'instruction des dossiers	Du 18 mai au 16 juin 2026	Membres de la Commission technique fédérale PSF 2026
Réunions de la commission technique fédérale PSF	Le 18 mai, le 09 juin et le 16 juin 2026	Information évaluateurs et phases d'harmonisation
Transmission de la liste des structures retenues à l'Agence nationale du Sport	Au plus tard le 30 juin 2026	Par la FFBillard
Transmission des comptes rendus financiers N-1	Au plus tard le 30 juin 2026	Sur le Compte Asso
Vérifications par l'Agence nationale du Sport ; Décisions d'attribution ou de refus des subventions par l'Agence nationale du Sport ; Paiement par l'Agence nationale du Sport et intégration des notifications (d'accord / de refus) dans le Comte Asso	Juin à septembre 2026	Par l'Agence nationale du Sport
Transmission des comptes rendus financiers	Dans les 6 mois suivants la réalisation de l'action, ou au plus tard le 30 juin 2027	Dépôt par la structure du compte-rendu financier dans le Compte Asso
Analyse des comptes rendus des actions financées	Juillet à octobre 2027	Par la FFBillard
Réunion de la commission technique fédérale pour la validation des évaluations des CRF 2026	29 septembre 2027	Par la FFBillard
Transmission de la liste des versements et des montants associés à l'Agence nationale du sport	Avant le 31 octobre 2027	Par la FFBillard
Envoi des courriers de demande de versement par l'Agence	Novembre – décembre 2027	Par l'Agence nationale du Sport

4 – Conditions d'éligibilité

- Pour les clubs :
 - Être une association affiliée à la FFBillard, dotée d'un numéro SIRET,
 - Être à jour de ses droits d'affiliation à la FFBillard,
 - Respecter l'obligation de licencié à la FFBillard tous les adhérents du club.
- Pour les Comités et Liges :
 - Être une association dotée d'un numéro SIRET,
 - Formaliser un projet de développement territorial,
 - Désigner un référent.

Obligations :

- avoir une année d'exercice
- toute association souhaitant obtenir une subvention doit signer le [contrat d'engagement républicain](#)
- avoir transmis le compte rendu financier (CRF) de leur(s) projet(s) via le compte asso (si bénéficiaire du PSF en 2024)

Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions et par exercice s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou CRTE rural.

Les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations. Elles ne peuvent également pas déposer une même action sur les différents dispositifs de l'Agence (PSF, PST, appel à projets nationaux). Un contrôle a posteriori sera effectué par l'Agence nationale du Sport, qui s'appuiera notamment sur les services déconcentrés du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. En cas de constat d'une même action financée par plusieurs fédérations ou financée au titre du PSF, du PST, des appels à projets nationaux, l'Agence se réserve la possibilité de demander le reversement à l'association concernée de tout ou partie de la (des) subvention(s) perçue(s).

Enfin, il est rappelé que les crédits attribués pourront être mobilisés, dans le cadre d'un projet, pour l'acquisition de petits matériels hors bien amortissables pour un montant maximal unitaire de 500 € hors taxe [en particulier pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap (rails handifix, prothèses)]. Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur de l'achat de petit matériel.

Le taux de subventionnement d'une action est au plus de 50% des dépenses et toujours inférieur à 80% de subventions publiques, tout type de subventions confondu.

5 – Procédure de demande de subvention

Les **demandes de subvention seront effectuées via le Compte Asso**, ce qui permet aux associations :

- de garder d'une année sur l'autre les données administratives et de stocker les documents nécessaires à une demande de subvention (statuts, RIB...),
- d'accéder, pour celles qui auront déjà déposé un dossier lors d'une précédente campagne, à leurs demandes antérieures et d'utiliser si besoin les données précédemment saisies pour effectuer une nouvelle demande,

- d'attester en cochant la case correspondante qu'elles souscrivent au contrat d'engagement républicain annexé [au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.](#)

6 – Processus d'instruction des projets

L'instruction d'un dossier concerne deux volets :

- Évaluation administrative de l'éligibilité du dossier (vérification des pièces, ...)
- Évaluation technique de l'intérêt et de la pertinence des actions déposées, de leur objet, du montant d'attribution éventuellement proposé.

Par ailleurs en fonction de l'enveloppe globale disponible et du volume de demandes, deux critères pourront être pris en compte dans l'instruction des dossiers :

- la trésorerie disponible de l'entité concernée
- les subventions dont elle a déjà bénéficié les deux dernières saisons

NB : Pour les dossiers déposés par les clubs et les Comités, un avis éclairant de la Ligue régionale est demandé.

La composition de la Commission technique fédérale PSF 2026

Elle se compose de 12 membres :

- un président de la commission
- des élus du Comité directeur fédéral
- des élus du Comité directeur de comités et de ligues dont un représentant des territoires ultramarins
- 1 cadre administratif de la FFB
- 1 cadre technique de la FFB
- Le président du Comité d'éthique et de déontologie
- 1 référent de l'Agence nationale du Sport en qualité d'observateur

Le Bureau fédéral a validé le 07 avril 2026 la composition de la Commission (CTF PSF 2026).

NB : Les membres de la commission technique fédérale PSF 2026 sont tenus à la confidentialité et doivent faire preuve de neutralité et d'objectivité ; ils ne peuvent participer à l'évaluation des éventuels dossiers déposés par la ou les structures dont ils sont membres ou élus.

7 – Bilan et évaluation des actions subventionnées

Il reviendra à la FFBillard de s'assurer de la réalité des actions qu'elles auront proposé de financer au titre de la campagne 2026.

Chaque structure devra déposer dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin 2027, les comptes rendus des actions financées déposés de façon dématérialisée par les associations sur Le Compte Asso.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en année N+1.

La FFBillard assurera l'analyse de ces comptes rendus en sollicitant de nouveau la Commission technique fédérale PSF 2026.

Un travail de pré-analyse des comptes rendus sera réalisé par un atelier composé de certains membres de la commission pour ensuite être soumis à la validation finale en réunion plénière.

Elle devra pour chaque subvention, émettre une appréciation en indiquant si l'action réalisée répond bien à ses besoins ou à ses attentes. Elle devra indiquer les cas pour lesquels la non utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention sera avérée, afin que l'Agence nationale du Sport puisse procéder à la demande de reversement de ladite subvention.

L'envoi d'un courrier aux structures redevables avec mention de la somme due sera effectué par l'Agence nationale du Sport.

8 – Contacts

La FFBillard se tient à votre disposition pour toute question relative à cette démarche via l'adresse mail suivante : subvention-ans@ffbillard.com

9 – Annexes

- [Projet fédéral](#)
- Trame de [projet de développement pour un club](#)
- [Liste des territoires carencés](#)